

**AXE 3 : Garantir la qualité de vie et dynamiser la vie sociale et culturelle**  
**Objectif 3 : Limiter l'étalement urbain**

**ACTION 28 : PLU – choisir des orientations d'aménagements et de programmation – ACTION TERMINEE**

AXES STRATEGIQUES LIES : 1 //2 //4

OBJECTIFS LIES : 1-3 // 2-2 // 3-4 // 3-5 // 3-6

**CONTEXTE**

En 2004 la commune a entamé le processus de révision du POS valant PLU. Le dossier était avancé jusqu'au diagnostic lorsqu'un projet de résidences touristiques assorties d'un parcours de golf, risquant de bouleverser l'économie du PLU tel qu'il était prévu a été soumis à la municipalité. Les différents aspects de cette demande ont été étudiés au cours de nombreuses réunions de travail et d'études diligentées par la commune et les promoteurs. Une des préoccupations étant de garder une cohérence entre la démarche Agenda 21 pilotée par la commune et le projet soumis à la municipalité. Le projet de PLU a été suspendu en attendant les résultats de ces différentes études et réunions. Une association pour ce projet et une association contre ce projet se sont créées.

En février 2008 le Maire et le conseil municipal ont décidé de lancer une consultation auprès de la population en annonçant que l'avis de la population sur le projet tel qu'il était présenté serait suivi. La population a rejeté le projet tel qu'il était présenté à la majorité (60,18 % des suffrages exprimés) . La municipalité a suivi cet avis. Le projet tel qu'il était présenté a été écarté.

Les engagements auprès du cabinet d'études chargé de mener le passage au PLU étant devenu caduques, un nouveau cabinet d'études a été engagé.

Ce recrutement a été effectué sur la base d'un cahier des charges intégrant le respect du cadre Agenda 21 dans la révision du POS pour passage au PLU.

Il précise que « *La commune souhaite promouvoir une certaine qualité de vie de ses habitants. Le développement des zones réservées à l'habitat sera particulièrement contrôlé afin de préserver les zones d'intérêt écologique.* ».... « *Le développement économique doit rester cohérent avec la politique de la communauté de communes en la matière.... Dans tous les cas, une attention particulière de la commune sera portée aux activités développant des nouvelles technologies, s'insérant dans une démarche de développement durable* » ...« *Enfin, une réflexion devra être menée en lien avec la chambre d'agriculture pour concilier protection et valorisation des zones agricoles et naturelles avec le développement d'activités diverses : habitat, zones d'activités, centrales photovoltaïques, équipements de loisirs...* »

Une concertation privilégiée sera menée avec l'ensemble des agriculteurs de la commune et la cave coopérative (*environ 300 coopérateurs*). Le bilan de cette concertation fera ressortir les attentes et les besoins de la profession. En outre, l'expérience du terrain que possèdent les agriculteurs permettra d'affiner les enjeux du territoire en matière de foncier agricole.

Des orientations d'aménagement prévues dans ce contexte porteront en particulier sur :

- Les entrées de ville : L'étude comportera notamment des éléments visant à la sécurisation des lieux, à la réduction des nuisances et participant à une certaine qualité architecturale, urbaine et paysagère.
- L'aménagement d'une poche urbaine située au centre du village précisera notamment les schémas de principe d'aménagement de la zone : accès, voirie, espaces communs...La question des accès devra être principalement détaillée.

**OBJECTIFS**

Respecter le cadre Agenda 21 dans la démarche de révision du POS valant PLU

Privilégier une concertation concrète avec la population dans le déroulement de la procédure

Tendre vers un territoire concrètement durable (en termes d'objectifs de développement de population, en termes de consommation d'espace, de préservation du foncier agricole, de mixité sociale...).

Apporter un soin particulier aux entrées de ville pour conserver son identité au village

Intégrer les zones d'urbanisation future dans le tissu urbain du village sans dénaturer le caractère patrimonial du centre du village, en favorisant la mixité sociale, les déplacements doux, le traitement soigné des espaces verts et collectifs et avec des critères relevant du développement durable

#### DESCRIPTION DES ETAPES ET PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

**Etape 1 – 2011 - lancement** : réflexion sur des opérations d'aménagement

**Etape 2 – 2011 - préparation** : intégration des objectifs A21 dans les orientations d'aménagement

**Etape 3 – 2012 - réalisation** intégration au PLU

#### ETAT D'AVANCEMENT

En projet

En cours de réalisation

Terminée

#### REALISATION

Cette action telle qu'elle était projetée est terminée. Il est clairement spécifié que le Plan d'Aménagement et de Développement Durables s'inscrit dans la démarche Agenda 21. Le PLU a été approuvé le 30 janvier 2014 et intègre les objectifs détaillés ci-dessus dans ses documents réglementaires et graphiques.

Une nouvelle fiche action devra être créée pour rendre compte de l'exécution du PLU

#### DELAI DE REALISATION DE L'ACTION

court terme (- 6mois)

moyen terme (-1 an)

long terme (+ d'1 an)

#### BUDGET /ESTIMATION

Environ 47 000 €

#### ACTION PROPOSEE PAR

Les habitants (forum, ateliers)

Les services

Autres : La commune de

**Sérignan-du-Comtat**

**PILOTE DE L'ACTION:** Commune de Sérignan-du-Comtat

**Référent technique** : Cabinet BEAUR

**Référent politique** : le maire Jacques BUSCHIAZZO et l'Adjoint à l'urbanisme Damien DOLGOPYATOFF

#### PARTENAIRE(S) FINANCIER(S)

Conseil général / ETAT

#### PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

Cabinet BEAUR

#### CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD

Changement climatique et atmosphère

Ressources et Biodiversité

Accès pour tous aux besoins essentiels

Cohésion sociale et solidarités

Production et consommation responsables

#### PRIORITE

1 (priorité moindre)

2 (priorité moyenne)

3 (priorité forte)

#### INDICATEURS

Indicateur de résultats de l'action : **carte des zones urbaines ou à urbaniser au PLU – Orientations d'aménagement et règlement du PLU**

#### SUIVI DE L'ACTION

Les documents réglementaires et graphiques du PLU approuvé le 30 janvier 2014 montrent les résultats de cette action.

Cette action est terminée

Date de création de la fiche : 15/02/2011 Date de mise à jour de la fiche : 19/05/2011 //  
Dernière mise à jour : 17/11/2014